



# VEYSONNAZ

## INFOS

ÉDITÉ PAR LA COMMUNE  
DE VEYSONNAZ  
N° 18 - JUIN 2020

## ÉDITORIAL



Chères citoyennes et chers citoyens de Veysonnaz,

C'est la première fois que je vous écris depuis ma récente élection en décembre 2019.

Nous avons traversé, en ces premiers mois de l'année 2020, une situation bien particulière. Personne n'aurait pu prévoir que cette nouvelle décennie allait nous demander de surmonter un tel défi. Les activités de chacune et chacun se sont vu perturbées et la distanciation sociale pèse encore aujourd'hui dans nos

relations. Cette crise sanitaire nous concerne tous, raison pour laquelle le Conseil communal apporte son plein soutien à toutes les personnes qui en ont besoin. Avec l'aide précieuse de la Jeunesse Barlokette, la Commune reste à disposition de tout un chacun aussi longtemps que cela sera nécessaire. N'hésitez donc pas à solliciter notre aide en cas de nécessité.

Toutes ces difficultés ont mis en évidence la beauté de notre solidarité, et de nombreuses aides aux personnes à risque ont essaimés. Même si nous ne savons pas encore de quoi demain sera fait, le respect des mesures édictées par la Confédération ainsi que la situation sanitaire globale de la Suisse nous permettent d'entrevoir des jours meilleurs. Chacun de nous doit encore veiller à continuer cette entraide, à se protéger pour protéger les autres, à aider la communauté dans les moments difficiles.

Durant ces derniers mois, nos activités communales ne se sont pas arrêtées. En février et mars tout particulièrement, plusieurs ateliers participatifs ont eu lieu concernant l'avenir de notre commune. Ces ateliers citoyens vous ont donné la possibilité de définir vos besoins, vos attentes et votre vision de ce que Veysonnaz devra être demain. Le bureau Compas Management Sàrl nous aide dans ce processus de fusion et travaille à l'élaboration d'un rapport de synthèse qui sera présenté aux citoyens de Veysonnaz à l'occasion d'une assemblée primaire extraordinaire en automne. Avant cela, nous attendons encore les déterminations de principe des exécutifs des deux communes voisines quant à une possible fusion avec Veysonnaz. Un vote consultatif communal s'en suivra avant la fin de l'année 2020.

Je conclurai par un merci. Merci au personnel soignant qui a vaillamment tenu front face à cette épidémie, aux nombreux bénévoles qui, par leur action, ont soulagé la vie des personnes à risque, au personnel de la commune de Veysonnaz qui n'ont pas hésité à donner de leur temps et de leur personne, aux commerçants qui ont transformé leur habitude de travail pour notre sécurité, et enfin un merci à vous tous pour votre courage et votre solidarité.

Bonne lecture et bel été à vous toutes et tous !

ALEXANDRE FERCHAUD

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 10 décembre 2019</b>	<b>3</b>
<b>Comptes 2019 de la Bourgeoisie de Veysonnaz</b>	<b>4</b>
<b>Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2019</b>	<b>5</b>
<b>Message introductif du Conseil Communal</b>	<b>7</b>
<b>Comptes 2019 de la commune de Veysonnaz</b>	<b>9</b>
<b>Aperçu des indicateurs financiers</b>	<b>14</b>
<b>Dossier « Fusion »</b>	<b>15</b>
<b>Dossier « Santé »</b> Point de situation Covid-19	<b>16</b>
<b>Dossier « Administration générale »</b> Modification des heures d'ouverture du bureau communal Modifications au niveau du personnel communal Décroche ton job d'été	<b>17</b>
<b>Dossier « Culture, loisirs, sport »</b> Les courts de tennis n'attendent que vous !	<b>19</b>
<b>Dossier « Environnement »</b> Un compost collectif dès cet été Amélioration de l'EcoPoint et tri des déchets Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt	<b>20</b>
<b>Directives communales</b> Entretien des prés dans le périmètre de la zone à bâtir Horaires et directives pour les chantiers en zone touristique	<b>22</b>
<b>Mémento</b>	<b>24</b>

## SOMMAIRE

# INTRODUCTION

Dans le cadre des mesures liées au Covid-19, le Conseil d'État avait informé les communes et bourgeoisies en avril 2020 que les Assemblées primaires et bourgeoisiales ne pouvaient avoir lieu pour autant que les mesures sanitaires n'avaient pas été levées ou assouplies.

Il n'a donc pas été possible, cette année, de pouvoir convoquer une Assemblée primaire pour approuver les comptes communaux et bourgeoisiaux 2019 dans le délai fixé au 20 juin 2020 tel qu'exigée par la loi sur les communes. Le Conseil d'État a, de ce fait, assouplit ces dispositions et a permis aux communes et bourgeoisies de différer l'approbation des comptes 2019 jusqu'à la fin septembre 2020.

Comme vous le savez, le Conseil fédéral a décidé, le 27 mai 2020, d'assouplir les mesures de lutte contre le coronavirus et a

autorisé, dès le 6 juin 2020, les manifestations privées et publiques jusqu'à 300 personnes tout en rappelant de respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale.

Cela étant, vous trouverez, ci-après les convocations pour les prochaines assemblées primaires bourgeoisiales et communales comme suit :

**ASSEMBLÉE PRIMAIRE  
DE LABOURGEOISIE DE VEYSONNAZ**  
L'Assemblée primaire de la **Bourgeoisie  
de Veysonnaz** est convoquée pour le  
**JEUDI 25 JUIN 2020 À 19H30**  
**À LA SALLE DE GYMNASTIQUE**

Ordre du jour :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal  
du 10 décembre 2019
3. Lecture des comptes  
bourgeoisiaux 2019
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes  
bourgeoisiaux 2019
6. Divers

**ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA  
COMMUNE DE VEYSONNAZ**  
L'Assemblée primaire de la **Commune  
de Veysonnaz** est convoquée pour le  
**JEUDI 25 JUIN 2020 À 19H40**  
**À LA SALLE DE GYMNASTIQUE**

Ordre du jour :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal  
du 10 décembre 2019
3. Lecture des comptes communaux 2019
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes  
communaux 2019
6. Informations relatives aux travaux de  
mise aux normes du bâtiment scolaire
7. Divers

Les comptes 2019 de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont soumis à la consultation publique dès le jour de la publication jusqu'à celui des Assemblées, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

Les comptes 2019 de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont publiés, dans leur intégralité, sur notre site internet [www.veysonnaz.org](http://www.veysonnaz.org). Les fascicules complets desdits budgets peuvent être obtenus sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel [info@veysonnaz.org](mailto:info@veysonnaz.org).



# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 10 DÉCEMBRE 2019

## **1. PROTOCOLE**

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE,**

### **CONTRÔLE DES PRÉSENCES**

### **ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS**

À 19 h 30 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents ainsi qu'au Conseil bourgeoisial.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 20 novembre 2019, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages le 3 décembre 2019 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos n° 17.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole – ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 18 juin 2019 – Approbation
3. Budget 2019 – Lecture et approbation
4. Divers

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée, le président déclare l'Assemblée bourgeoisiale ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne M. Loïc Le Deunff en qualité de scrutateur.

## **2. PROCÈS-VERBAL**

### **DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 18 JUIN 2019**

### **APPROBATION**

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 18 juin 2019 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos n° 17 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas le procès-verbal soumis au vote à main levée, est approuvé à l'unanimité tel que rédigé et publié.

### **3. BUDGET 2020 – LECTURE ET APPROBATION**

M. le président donne connaissance des budgets d'investissements et de fonctionnement détaillé pour l'année 2020. Ces budgets n'apportent aucune variation tangible par rapport aux précédents exercices.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée bourgeoisiale approuve, à l'unanimité des membres présents, les budgets de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2020.

### **4. DIVERS**

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée bourgeoisiale, laquelle est suivie immédiatement de l'Assemblée primaire de la Municipalité .

# COMPTES 2019 DE LA BOURGEOISIE DE VEYSONNAZ

<b>APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>COMPTE 2018</b>	<b>BUDGET 2019</b>	<b>COMPTE 2019</b>
<b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- Fr.	120.00	60.00	60.00
Revenus financiers	+ Fr.	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Marge d'autofinancement	= Fr.	2'880.00	2'940.00	2'940.00
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement	+ Fr.	2'880.00	2'940.00	2'940.00
Amortissements ordinaires	- Fr.	-	-	-
Amortissements complémentaires	- Fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	2'880.00	2'940.00	2'940.00
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>				
Dépenses	+ Fr.	-	-	-
Recettes	- Fr.	-	-	-
Investissements nets	= Fr.	-	-	-
<b>FINANCEMENT</b>				
Marge d'autofinancement	+ Fr.	2'880.00	2'940.00	2'940.00
Investissements nets	- Fr.	-	-	-
Excédent de financement	= Fr.	2'880.00	2'940.00	2'940.00

<b>BILAN</b>	<b>ÉTAT AU 31.12.2018</b>	<b>ÉTAT AU 31.12.2019</b>
<b>1 Actif</b>	<b>172'451.15</b>	<b>175'391.15</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>172'451.15</b>	<b>175'391.15</b>
10 Disponibilités	10'098.15	10'038.15
11 Avoirs	162'353.00	165'353.00
12 Placements	-	-
13 Actifs transitoires	-	-
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
14 Investissements propres	-	-
15 Prêts et participations permanentes	-	-
16 Subventions d'investissement	-	-
17 Autres dépenses activables	-	-
<b>Financements spéciaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
18 Avances aux financements spéciaux	-	-
<b>Découvert</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
19 Découvert du bilan	-	-
<b>2 Passif</b>	<b>172'451.65</b>	<b>175'391.15</b>
<b>Engagement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
20 Engagements courants	-	-
21 Dettes à court terme	-	-
22 Dettes à moyen et à long terme	-	-
23 Engagements envers des entités particulières	-	-
24 Provisions	-	-
25 Passifs transitoires	-	-
<b>Financements spéciaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
28 Engagements envers les financements spéciaux	-	-
<b>Fortune</b>	<b>172'451.65</b>	<b>175'391.15</b>
29 Fortune nette	172'451.65	175'391.15



# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2019

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 19 h 40 précise, le président Patrick Lathion ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (16 personnes), à la représentante de la presse, ainsi qu'au Conseil communal et les remercie d'avoir pris un peu de leur temps pour participer à cette Assemblée.

L'Assemblée primaire de la Municipalité a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 20 novembre 2019, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages le 3 décembre 2019 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos n° 17.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole – ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 18 juin 2019 – Approbation
3. Budget 2020 - Lecture et approbation
4. Planification financière 2021-2023 – Information
5. Aménagement du territoire – informations
6. Divers

Cet ordre du jour ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée, le président déclare l'Assemblée primaire ouverte et légalement convoquée.

Avant d'ouvrir l'Assemblée, M. le président adresse un message particulier de bienvenue à M. Alexandre Ferchaud, nouveau membre du conseil communal élu tacitement en début décembre 2019 en remplacement de M. Loïc Viret, démissionnaire. Il le remercie de s'être mis à disposition de la communauté et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

Le président propose de désigner M. Loïc Le Deunff, en qualité de scrutateur. Cette proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

## 2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 18 JUIN 2019 – APPROBATION

Le président rappelle que le protocole de la dernière séance du 18 juin 2019 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et qu'il a été inséré dans la brochure Veysonnaz Infos n° 17 de sorte que sa lecture n'est pas nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas le procès-verbal soumis au vote à main levée, est approuvé à l'unanimité tel que rédigé et publié.

## 3. BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ 2019

M. le président passe ensuite la parole à M. François Fournier, président de la commission Finances et Impôts, qui donne lecture et fait un tour d'horizon détaillé des budgets de fonctionnement et d'investissements 2020, arrêtés par le Conseil communal en séance du 11 novembre 2019.

Au niveau des comptes de fonctionnement, l'excédent de revenus prévisionnel est en augmentation par rapport au budget précédent (+Fr. 60'118.-) pour se monter à Fr. 98'558.- Ce montant reste stable par rapport au compte 2018 (Fr. 99'918.-). Cette situation est essentiellement due à l'augmentation de la marge d'autofinancement qui se monte à Fr. 512'958.- contre Fr. 456'470.- au budget 2019 et Fr. 451'928.- au compte 2018.

Les investissements prévus se montent à Fr. 924'800.- et affèrent principalement aux infrastructures suivantes :

- Centre scolaire (Bâtiment et IT)  
Fr. 210'000.-
- Frais de construction routes cantonales  
Fr. 180'000.-
- Réfection des captations eau potable  
Fr. 150'000.-
- Aménagements déchetterie et Ecotri  
Fr. 100'000.-
- Avant-projet et mise à l'enquête route de Pra  
Fr. 100'000.-

Les recettes d'investissements évaluées à Fr. 276'000.- se composent principalement de :

- la contribution financière des propriétaires concernés par la route de la Crête  
Fr. 190'000.-
- un prélèvement sur le fond de rénovation des infrastructures d'eau potable  
Fr. 50'000.-

Les investissements nets 2020 sont évalués à Fr. 648'800.-

La marge d'autofinancement avant amortissements comptables s'élève à Fr. 512'958.- et ne suffit pas à couvrir les investissements nets prévus. Une insuffisance de financement de Fr. 135'842.- est ainsi attendue et devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds étrangers.

Les engagements totaux se monteront ainsi à Fr. 3'257'845.- au 31.12.2020 tandis que le patrimoine financier sera de Fr. 3'366'921.- Il en résulte une fortune nette par habitant de Fr. 179.-

M. le président remercie M. François Fournier pour cette présentation très explicite et ouvre ensuite la discussion.

L'Assemblée, satisfaite par cette présentation complète et détaillée, ne soulève aucune question complémentaire.

M. le président demande à l'Assemblée de se prononcer en procédant au vote à main levée.

À l'unanimité des citoyens présents, les budgets de fonctionnement et d'investissements 2020 de la Municipalité sont approuvés sur la base des éléments présentés.

#### TAUX 2020

Sur proposition du Conseil communal, l'Assemblée décide, à l'unanimité des citoyens présents, de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 110 % pour l'année fiscale 2020.

M. le président informe l'Assemblée que les autres taux suivants, de la compétence de décision du Conseil communal, sont également maintenus pour l'année 2020, à savoir :

- le coefficient d'impôt à 1.2
- l'impôt personnel à Fr. 12.–
- la taxe sur les chiens à Fr. 150.–

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour respecter ces engagements financiers.

#### 4. PLAN DES INVESTISSEMENTS ET PLAN FINANCIER – PRÉSENTATION

M. François Fournier présente également en détail le plan quadriennal pour les années 2021 à 2023 et commente les principaux travaux nécessaires et indispensables pour ces prochaines années. Ces plans sont présentés uniquement à titre informatif et n'engage pas le Conseil communal. Ils sont établis annuellement afin de présenter une vision future des principales réalisations envisagées.

Pour les 2 prochaines années, les principaux investissements se focaliseront essentiellement sur la rénovation et le réaménagement de la rue centrale de Pra, réalisations qui grèveront de manière significative les finances communales par la suite.

#### 5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – INFORMATION

L'Assemblée a le plaisir d'accueillir M. Alain Turatti du bureau Agora Plan Sàrl, bureau mandaté par le Conseil communal dans le cadre de la révision du plan d'aménagement communal des zones.

Sur demande du Conseil communal, M. Turatti donne des informations détaillées sur :

- le contexte général et légal qui impose aux communes d'adapter dans les cinq ans les plans d'affectation des zones ainsi que le règlement communal des constructions dans le cadre de la loi d'application cantonale en matière d'aménagement du territoire ;
- les démarches déjà entreprises à ce jour par le Conseil communal, c'est-à-dire la détermination des options de développement territorial, l'élaboration du périmètre d'urbanisation et la mise en application des cinq secteurs de zones réservées qui ont été publiés officiellement par le Conseil communal en date du 6 décembre 2019.

Suite à cet exposé très fourni, quelques informations sont sollicitées par l'Assemblée portant principalement sur :

- les implications de la mise en application de ces zones sur la procédure pour les demandes d'autorisations de construire de construire ?
- qu'advient-il de ces zones à la fin de la durée de la zone réservée ?

Pour terminer, M. Turatti présente le planning des volets opérationnels et des démarches à entreprendre pour l'adaptation et l'homologation du plan de zones et du règlement des constructions par le Conseil d'État qui devrait intervenir normalement d'ici 4 à 5 ans.

#### 6. DIVERS

M. le président ne peut clore cette assemblée sans évoquer la nécessité de réfléchir à une éventuelle fusion vu la capacité financière modeste de la commune présentée dans ce budget et de la difficulté à trouver un remplaçant au sein du Conseil communal.

M. le président informe l'Assemblée qu'un mandat a été donné à un bureau spécialisé externe au canton pour examiner les possibilités de fusion de notre commune avec une ou l'autre commune limitrophe.

Afin de ne pas répéter le récent échec de fusion de Collonges, le Conseil communal tient à une participation active de la population dans cette démarche de décision importante pour l'avenir de la commune. Pour ce faire, des groupes de travail seront mis en place dès le début de l'année 2020.

De plus amples informations à ce sujet seront exposées lors de la prochaine Assemblée primaire de juin 2020.

La parole n'étant pas demandée par l'Assemblée, M. le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement cette Assemblée primaire à 20 h 55.

Il souhaite à tous les citoyens d'agréables fêtes de fin d'année et les invite à rester dans la salle pour partager un apéritif et continuer la discussion hors protocole.



## MESSAGE INTRODUCTIF DU CONSEIL COMMUNAL

### COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Les résultats de l'exercice 2019 sont significativement en hausse comparativement au compte 2018 ainsi qu'au budget 2019. La marge d'autofinancement se monte à Fr. 960'228.- (Fr. 456'470.- au budget) tandis que l'excédent de revenus après amortissements comptables se monte à Fr. 308'597.- (Fr. 38'440.- au budget).

Nous allons analyser ci-après les principales variations des charges et revenus financiers (hors amortissements comptables) par rapport à l'exercice 2018.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Augmentation des charges financières de Fr. 18'782.- essentiellement due aux frais de manifestations et réceptions (+Fr. 7'500.-) ainsi que des travaux d'entretien plus conséquents sur les bâtiments administratifs (+Fr. 8'500.-).

Pas de commentaire particulier concernant les recettes en augmentation de Fr. 4'344.-

#### 1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Diminution des charges financières de Fr. 24'579.- principalement expliquée par les frais d'entretien du réseau de bornes hydrantes (-Fr. 6'000.-) ainsi que les frais d'entretien et imputations internes relatifs à l'abri de protection civile (-Fr. 14'500.-)

Pas de commentaire particulier concernant les recettes en diminution de Fr. 2'219.-

#### 2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Augmentation des charges financières de Fr. 22'086.- exclusivement expliquée par l'augmentation des frais d'entretien et d'exploitation du centre scolaire (conciergerie, combustible, mobilier, imputations internes) de l'ordre de Fr. 21'900.-. Il est intéressant de préciser que notre contribution cantonale pour les écoles primaires diminue de Fr. 34'900.- tandis que celle afférente au cycle d'orientation augmente de Fr. 29'700.-. Les deux effets se neutralisent quasiment et s'expliquent par la variation

du nombre d'élèves fréquentant les établissements respectifs.

Pas de commentaire particulier concernant les recettes en augmentation de Fr. 3'303.-

#### 3. CULTURE, LOISIRS ET CULTES

Augmentation des charges financières de Fr. 32'980.- exclusivement due aux frais d'entretien des places de jeux, chemins pédestres et VTT (+Fr. 34'300.-). La variation comprend des frais de tiers pour Fr. 12'000.- ainsi que des imputations internes pour Fr. 22'300.-.

Pas de commentaire particulier concernant les recettes en augmentation de Fr. 8'528.-

#### 4. SANTÉ

Augmentation des charges financières de Fr. 12'963.- expliquée par l'augmentation de notre participation au CMS Sion-Région (+Fr. 8'000.-) ainsi qu'au soutien financier relatif au cabinet médical (Fr. 3'000.-) introduit en 2019.

#### 5. PRÉVOYANCE SOCIALE

Diminution des charges financières de Fr. 20'411.- expliquée par différentes variations.

Notre contribution aux soins en EMS diminue de Fr. 55'200.-, l'année 2018 comprenait des éléments extraordinaires. Les avances relatives à l'aide sociale diminuent également de Fr. 9'800.-.

Ces deux éléments sont partiellement compensés par les frais d'entretien et d'exploitation de la crèche / UAPE (salaires, frais de repas, entretien, animations) qui augmentent de l'ordre de Fr. 26'600.-. Les subventions aux primes de caisse-maladie augmente également de Fr. 14'400.-. Ceci est dû au fait que la subvention est déduite sur le bordereau d'impôt et que de nombreuses taxations fiscales définitives ont été notifiées en 2019.

Augmentation des recettes de Fr. 32'339.- exclusivement due au fonctionnement de la crèche / UAPE dont les participations des parents et des communes partenaires sont

en croissance et corrélées à la fréquentation de la structure.

#### 6. TRAFIC

Augmentation des charges financières de Fr. 234'007.- expliquée par plusieurs postes.

- Frais de balisage et signalisation +Fr. 11'000.-
  - Frais de déneigement et salage +Fr. 46'700.-. Ceci comprend les frais relatifs aux routes communales ainsi que notre participation pour les routes cantonales situées à l'intérieur des localités.
  - Frais d'entretien des routes communales +Fr. 62'500.-. Ceci s'explique par des frais spécialement faibles au compte 2018 et d'autre part par les importants travaux de remise en état à la suite des intempéries (Fr. 30'000.-).
  - Charges salariales du personnel d'exploitation +Fr. 88'000.-. Une période de transition a été nécessaire entre le responsable du service technique et son successeur. Ceci a engendré plusieurs mois avec une double charge salariale. L'engagement d'un collaborateur en cours d'année 2018 avait également diminué la charge ce qui ne fut pas le cas sur l'exercice 2019.
  - Frais d'entretien des véhicules et machines + Fr. 8'900.-.
- Augmentation des recettes de Fr. 44'156.- due à différents éléments :
- Imputations internes des heures du personnel d'exploitation en augmentation de Fr. 55'300.-.
  - Participation du canton aux frais de déneigement des routes cantonales situées à l'intérieur des localités en hausse de Fr. 17'900.-.
  - Diminution des indemnités pour incapacité de travail (perte de gain) de Fr. 25'000.-.

## 7. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Aucune variation significative des charges ou des recettes financières n'est à signaler. De manière générale, les charges relatives à l'eau potable, aux eaux usées ainsi qu'au traitement des déchets sont entièrement financées par les taxes encaissées.

Conformément aux dispositions légales en la matière, les excédents enregistrés durant l'exercice 2019 ont été attribués à des comptes de financement spéciaux au bilan. Ces réserves seront utilisées lors des prochains exercices pour la rénovation ou l'entretien des réseaux.

## 8. ÉCONOMIE & TOURISME

Augmentation des charges financières de Fr. 21'375.– exclusivement due à la variation relative au financement des infrastructures touristiques. En effet, l'excédent relatif à l'encaissement des taxes de séjours après attribution à Veysonnaz Tourisme ainsi qu'à l'entretien et à l'exploitation des infrastructures touristiques a été affecté à un fond de réserve engendrant une charge en augmentation de l'ordre de Fr. 24'000.–.

Augmentation des recettes de Fr. 30'019.– essentiellement due à la variation des encaissements relatifs à la taxe de séjour (+Fr. 25'300.–).

## 9. FINANCES ET IMPÔTS

Augmentation des recettes fiscales de Fr. 698'997.– expliquée par différentes variations :

- Impôt des personnes physiques (revenu, fortune, foncier) + Fr. 345'000.–
- Impôt sur les gains immobiliers +Fr. 100'200.–
- Impôt global (forfaits fiscaux) +Fr. 88'500.–
- Impôt sur les successions et donations +Fr. 40'100.–
- Produits d'intérêts +Fr. 31'300.–
- Impôt à la source +Fr. 31'000.–
- Impôt sur les droits de mutation +Fr. 29'000.–
- Impôt sur les prestations en capital +Fr. 23'900.–
- Impôt des personnes morales (bénéfice, capital, foncier) +Fr. 15'700.–

Pas de commentaire particulier concernant les charges financières qui diminuent de Fr. 3'214.–.

Compte tenu des éléments ci-dessus, les recettes de fonctionnement se montent à Fr. 4'982'082.– (Fr. 4'161'393.– en 2018) et les charges financières (hors amortissements) à Fr. 4'021'854.– (Fr. 3'739'465.– en 2018).

La marge d'autofinancement de Fr. 960'228.– a permis d'enregistrer des amortissements ordinaires à hauteur de Fr. 376'931.– ainsi que des amortissements complémentaires de Fr. 274'700.–.

La situation financière du bilan consécutive à ces amortissements est donc tout à fait saine.

## COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissements brutes se montent à Fr. 1'014'185.– pour l'exercice 2019.

Les principales dépenses ont été réalisées sur les objets suivants :

- La construction de la route de la Crête pour Fr. 426'475.– Ce montant comprend l'ensemble des infrastructures (route, eaux claires, eaux usées) et correspond à l'investissement brut avant appel en plus-value.
- La réfection complète du chemin de Pra pour Fr. 175'150.–.
- L'aménagement de conteneurs à ordures sur la route de Pra pour Fr. 137'526.–.
- La contribution aux investissements effectués sur les routes cantonales pour Fr. 121'236.–
- Le centre scolaire (salle de gymnastique, étude sismique et infrastructure informatique) pour Fr. 40'320.–.
- L'assainissement du collecteur du Larrey (solde des travaux) pour Fr. 29'365.–.

Les recettes d'investissements se montent à Fr. 199'154.– et se composent des éléments principaux suivants :

- Taxes de raccordement eau potable et eaux usées pour Fr. 123'356.–
- Subvention cantonale relative à l'assainissement du collecteur de Larrey pour Fr. 43'619.–
- Subvention cantonale relative à la rénovation du centre scolaire pour Fr. 18'210.–

Par conséquent, les investissements nets 2019 se montent à Fr. 815'031.–.

## FINANCEMENT

Les investissements nets 2019 de Fr. 815'131.– sont intégralement couverts par la marge d'autofinancement de Fr. 960'228.–. Il en résulte donc un excédent de financement de Fr. 145'197.–.

## CONCLUSIONS

Compte tenu de la marge d'autofinancement de Fr. 960'228.– et de l'enregistrement d'amortissements comptables à hauteur de Fr. 651'631.–, la fortune nette augmente de Fr. 308'597.– et s'élève désormais à Fr. 2'711'909.– contre Fr. 2'403'312.– au 31.12.2018.

Du fait de ses résultats, la fortune nette par habitant se monte à Fr. 1'543.– au 31.12.2019 contre Fr. 1'261.– au 31.12.2018.

Si l'on se réfère aux cinq indicateurs financiers utilisés par toutes les communes valaisannes pour juger de leur capacité financière, la situation de Veysonnaz peut être qualifiée d'excellente. Quatre indicateurs atteignent la note maximale de 5 sur 5 tandis qu'un indicateur affiche un score de 4 sur 5.

Cette évolution favorable conforte le Conseil communal dans les options retenues et la nécessité de poursuivre les investissements afin de maintenir la qualité des services et des infrastructures.

Le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir une gestion équilibrée des moyens mis à disposition et, fort de la confiance et du soutien de l'ensemble de la population, vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2019.





## COMPTES 2019 DE LA COMMUNE DE VEYSONNAZ

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2018		BUDGET 2019		COMPTE 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	352'307.41	82'010.80	366'550.00	84'700.00	370'189.37	86'354.70
1 Sécurité publique	231'019.25	60'200.50	209'200.00	60'300.00	214'737.99	57'981.05
2 Enseignement et formation	541'998.05	60'409.85	547'710.00	70'700.00	681'700.60	63'713.10
3 Culture, loisirs et culte	240'556.80	41'305.00	273'990.00	46'500.00	304'000.50	49'833.20
4 Santé	86'515.95	-	96'300.00	-	99'140.75	-
5 Prévoyance sociale	565'505.15	171'036.15	537'950.00	148'500.00	529'308.67	203'485.15
6 Trafic	847'195.46	290'130.05	941'540.00	276'300.00	1'190'232.82	334'286.05
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	530'475.35	493'803.00	601'030.00	570'610.00	600'111.70	494'915.00
8 Economie publique, yc services industriels	579'798.24	488'247.79	569'900.00	487'000.00	601'173.21	518'267.06
9 Finances et impôts	86'103.35	2'474'249.83	106'850.00	2'544'850.00	82'889.55	3'173'246.65
Total des charges et des revenus	4'061'475.01	4'161'392.97	4'251'020.00	4'289'460.00	4'673'485.16	4'982'081.96
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	99'917.96		38'440.00		308'596.80	

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

	COMPTE 2018		BUDGET 2019		COMPTE 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	770'632.40		817'980.00		884'431.95	
31 Biens, services et marchandises	780'769.72		866'250.00		1'021'043.85	
32 Intérêts passifs	30'922.05		37'000.00		29'163.25	
33 Amortissements	340'287.45		463'030.00		683'960.90	
34 Parts à des contributions sans affectation	33'499.20		22'200.00		21'466.45	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	380'116.75		404'700.00		368'414.24	
36 Subventions accordées	1'239'171.30		1'190'060.00		1'160'570.86	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	104'829.19		60'000.00		70'723.01	
39 Imputations internes	381'246.95		389'800.00		433'710.65	
40 Impôts		2'329'902.12		2'381'500.00		2'998'771.01
41 Patentes et concessions		42'290.62		45'500.00		42'338.52
42 Revenus des biens		60'755.44		79'300.00		92'704.62
43 Contributions		1'176'875.74		1'181'110.00		1'156'550.89
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		37'154.70		34'050.00		35'951.85
45 Restitutions de collectivités publiques		100'763.30		93'500.00		110'879.95
46 Subventions		31'102.45		44'700.00		53'964.60
47 Subventions à redistribuer		1'301.65		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		40'000.00		57'209.87
49 Imputations internes		381'246.95		389'800.00		433'710.65
Total des charges et des revenus	4'061'475.01	4'161'392.97	4'251'020.00	4'289'460.00	4'673'485.16	4'982'081.96
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	99'917.96		38'440.00		308'596.80	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT  
DÉTAILLÉS

	COMPTE 2018		BUDGET 2019		COMPTE 2019	
	RECETTES	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES	CHARGES
0 Administration générale	352'307.41	82'010.80	370'189.37	86'354.70	370'189.37	86'354.70
011 Législatif	10'788.75	-	10'969.85	-	10'969.85	-
012 Exécutif	34'340.00	-	31'860.00	-	31'860.00	-
029 Administration générale	279'791.56	81'410.80	293'391.37	82'630.00	293'391.37	82'630.00
090 Bâtiments administratifs	27'387.10	600.00	33'968.15	3'724.70	33'968.15	3'724.70
1 Sécurité publique	231'019.25	60'200.50	214'737.99	57'981.05	214'737.99	57'981.05
100 Cadastre, poids et mesures	14'770.55	8'544.70	14'128.25	9'728.35	14'128.25	9'728.35
102 Contrôle habitants - bureau étrangers	37'195.35	16'010.50	37'276.20	13'778.00	37'276.20	13'778.00
113 Police intercommunale	53'068.65	9'554.00	53'165.59	9'980.00	53'165.59	9'980.00
120 Juge de commune	1'890.00	-	2'913.15	-	2'913.15	-
122 Chambre pupillaire et tutélaire	13'819.70	-	14'428.15	-	14'428.15	-
140 Police du feu	85'353.30	26'091.30	83'245.30	24'494.70	83'245.30	24'494.70
160 Protection civile	24'921.70	-	9'581.35	-	9'581.35	-
2 Enseignement et formation	541'998.05	60'409.85	681'700.60	63'713.10	681'700.60	63'713.10
210 École primaire	344'012.80	1'096.75	453'673.45	1'104.50	453'673.45	1'104.50
211 Cycle d'orientation	57'335.80	-	85'771.95	-	85'771.95	-
213 Collèges cantonaux	5'146.60	2'835.00	6'579.00	3'532.50	6'579.00	3'532.50
219 Autres tâches liées aux écoles publiques	130'850.15	55'832.00	128'421.95	58'026.00	128'421.95	58'026.00
220 Écoles spécialisées	3'360.50	-	3'586.05	-	3'586.05	-
239 Autres tâches liées à la formation	1'292.20	646.10	1'375.70	1'050.10	1'375.70	1'050.10
291 Orientation professionnelle	-	-	2'292.50	-	2'292.50	-
3 Culture, loisirs et culte	240'556.80	41'305.00	304'000.50	49'833.20	304'000.50	49'833.20
303 Sociétés locales	6'106.00	-	5'697.90	-	5'697.90	-
309 Autres tâches culturelles	36'160.45	120.00	27'874.20	-	27'874.20	-
330 Parcs publics et chemins pédestres	12'264.85	-	45'861.85	-	45'861.85	-
340 Places de sports	68'654.95	20'200.00	93'161.85	21'400.00	93'161.85	21'400.00
341 Installations de tennis	27'163.00	10'869.00	32'661.10	12'256.00	32'661.10	12'256.00
390 Église catholique romaine	88'807.55	10'116.00	97'143.60	16'177.20	97'143.60	16'177.20
391 Église réformée évangélique	1'400.00	-	1'600.00	-	1'600.00	-
4 Santé	86'515.95	-	99'140.75	-	99'140.75	-
440 Centre médico-social régional	58'000.00	-	66'000.00	-	66'000.00	-
450 Lutte contre les maladies	1'258.25	-	1'208.80	-	1'208.80	-
460 Prophylaxie dentaire	16'762.75	-	16'537.75	-	16'537.75	-
490 Autres dépenses de santé	10'494.95	-	15'394.20	-	15'394.20	-
5 Prévoyance sociale	565'505.15	171'036.15	529'308.67	203'485.15	529'308.67	203'485.15
530 Prestations complémentaires AVS et AI	32'902.35	-	30'371.60	-	30'371.60	-
540 Protection de la jeunesse	4'735.30	-	4'325.00	-	4'325.00	-
541 Garderie d'enfants, crèches, UAPE	238'179.00	148'654.10	259'819.61	182'114.20	259'819.61	182'114.20
550 Handicapés	57'800.75	-	54'424.35	-	54'424.35	-
570 Établissements médico-sociaux	99'036.45	-	43'855.31	-	43'855.31	-
580 Assistance sociale individuelle	58'822.05	19'061.05	47'781.95	18'349.95	47'781.95	18'349.95
582 Fonds cantonal pour l'emploi	5'838.95	-	5'383.10	-	5'383.10	-
589 Autres tâches d'assistance	68'190.30	3'321.00	83'347.75	3'021.00	83'347.75	3'021.00
6 Trafic	847'195.46	290'130.05	1'190'232.82	334'286.05	1'190'232.82	334'286.05
610 Routes cantonales	216'221.85	5'809.25	251'540.30	23'697.00	251'540.30	23'697.00
620 Réseau des routes communales	176'429.70	-	350'046.82	-	350'046.82	-
650 Entreprises de trafic régional	48'562.65	30'000.00	47'927.65	30'000.00	47'927.65	30'000.00
690 Autres tâches relatives au trafic	405'981.26	254'320.80	540'718.05	280'589.05	540'718.05	280'589.05
7 Protection et aménagement environnement	530'475.35	493'803.00	600'111.70	494'915.00	600'111.70	494'915.00
700 Approvisionnement et alimentation en eau	82'229.95	82'229.95	84'488.60	84'488.60	84'488.60	84'488.60
710 Assainissement des eaux usées	34'414.60	112'739.50	29'066.50	127'599.20	29'066.50	127'599.20
711 Station d'épuration des eaux usées	73'351.90	-	77'696.70	-	77'696.70	-
713 Évacuation des eaux de surface	4'973.00	-	20'836.10	-	20'836.10	-
720 Gestion des déchets	250'903.05	294'233.55	246'659.40	276'104.20	246'659.40	276'104.20
721 Usine d'incinération des ordures ménagères	43'330.50	-	29'444.80	-	29'444.80	-
740 Cimetières, crématoires, columbarium	12'444.65	-	13'514.40	-	13'514.40	-
790 Aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
792 Construction de logements	28'827.70	4'600.00	98'405.20	6'723.00	98'405.20	6'723.00
8 Services économiques	579'798.24	488'247.79	601'173.21	518'267.06	601'173.21	518'267.06
800 Agriculture	10'731.00	-	11'586.20	-	11'586.20	-
801 Irrigation	24'166.00	-	35'917.05	-	35'917.05	-
810 Sylviculture en général	9'511.95	-	1'292.40	-	1'292.40	-
830 Société de développement	436'820.79	387'754.29	455'977.56	413'071.56	455'977.56	413'071.56
839 Taxes de promotions touristiques	98'030.00	100'493.50	96'400.00	105'195.50	96'400.00	105'195.50
860 Électricité	538.50	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	86'103.35	2'474'249.83	82'889.55	3'173'246.65	82'889.55	3'173'246.65
900 Impôts personnes physiques	35'155.30	2'186'331.37	46'660.65	2'840'928.76	46'660.65	2'840'928.76
901 Impôts personnes morales	20.00	143'570.75	1'361.65	157'842.25	1'361.65	157'842.25
909 Autres impôts	-	-	-	-	-	-
920 Péréquation financière	19'426.00	35'689.00	5'354.00	34'270.00	5'354.00	34'270.00
932 Part des communes aux régales et patente	-	870.70	-	741.10	-	741.10
940 Intérêts	-	42'885.62	-	43'279.27	-	43'279.27
999 Autres postes non ventilées	31'502.05	46'085.44	29'513.25	79'684.62	29'513.25	79'684.62
Totaux	-	18'816.95	-	16'500.65	-	16'500.65
Excédents de revenus	4'061'475.01	4'161'392.97	4'673'485.16	4'982'081.96	4'673'485.16	4'982'081.96



## COMPTES DES INVESTISSEMENTS

### COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2018		BUDGET 2019		COMPTE 2019	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	8'298.00	-
2 Enseignement et formation	12'493.20	22'914.30	32'500.00	3'000.00	40'320.00	18'210.00
3 Culture, loisirs et culte	34'036.75	-	41'000.00	-	28'555.15	13'969.10
4 Santé	1'095.50	-	1'200.00	-	930.40	-
5 Prévoyance sociale	1'960.15	-	5'600.00	-	7'771.10	-
6 Trafic	83'753.50	-	707'500.00	190'000.00	608'984.25	-
7 Protection et aménagement de l'environnement yc eau, égouts, déchets	94'685.15	-	386'200.00	-	319'326.25	166'975.00
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>228'024.25</b>	<b>22'914.30</b>	<b>1'174'000.00</b>	<b>193'000.00</b>	<b>1'014'185.15</b>	<b>199'154.10</b>
Excédent de dépenses		205'109.95		981'000.00		815'031.05
Excédent de recettes	-		-		-	

### COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTE 2018		BUDGET 2019		COMPTE 2019	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Investissements propres	188'619.60		1'095'000.00		889'247.45	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	39'404.65		63'800.00		124'937.70	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		15'200.00		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Contributions de tiers		-		190'000.00		123'356.00
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		22'914.30		3'000.00		75'798.10
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>228'024.25</b>	<b>22'914.30</b>	<b>1'174'000.00</b>	<b>193'000.00</b>	<b>1'014'185.15</b>	<b>199'154.10</b>
Excédent de dépenses		205'109.95		981'000.00		815'031.05
Excédent de recettes	-		-		-	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS  
DÉTAILLÉS

		COMPTE 2019		BUDGET 2019	
		RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	
1	Sécurité publique	8'298.00			
140	Police du feu	8'298.00			
140.503.01	Local service du feu	8'298.00			
2	Enseignement et formation	40'320.00	18'210.00	32'500.00	
210	École primaire	40'320.00	18'210.00	32'500.00	
210.503.00	Centre scolaire	27'320.00		20'000.00	
210.506.01	Installations et matériel informatique	13'000.00		12'500.00	
210.661.00	Subventions constructions centre scolaire		18'210.00		
3	Culture, loisirs et culte	28'555.15	13'969.10	41'000.00	3'000.00
330	Parcs publics et chemins pédestres	4'672.05			
330.501.00	Balisage chemins pédestres + sentiers ra	4'672.05			
340	Places de sports	5'914.00		41'000.00	3'000.00
340.501.01	Places de jeux et terrains de sports	5'914.00		6'000.00	
340.501.02	Vestiaires terrain de football			35'000.00	
341	Installations de tennis	17'969.10	13'969.10		
341.501.00	Installations sportives tennis Magrappé	17'969.10			
341.663.00	Participation taxes séjour installations tennis		13'969.10		3'000.00
4	Santé	930.40		1'200.00	
490	Autres dépenses de santé	930.40		1'200.00	
490.561.00	Financement des secours sanitaires	930.40		1'200.00	
5	Prévoyance sociale	7'771.10		5'600.00	
541	Garderie d'enfants, crèches	5'000.00		4'000.00	
541.506.00	Mobilier et matériel crèche et UAPE	5'000.00		4'000.00	
550	Handicapés	2'771.10		1'600.00	
550.561.00	Institutions handicapés/sociales	2'771.10		1'600.00	
6	Trafic et travaux publics	608'984.25		707'500.00	190'000.00
610	Routes cantonales	121'236.20		60'000.00	
610.561.00	Subvention construction routes cantonales	121'236.20		60'000.00	
620	Réseau des routes communales	479'218.05		647'500.00	190'000.00
620.501.02	Route de Pra	16'702.25		100'000.00	
620.501.03	Chemins communaux	175'150.00		162'500.00	
620.501.05	Éclairage public	10'505.00			
620.501.08	Route de la Crête	276'860.80		380'000.00	
620.501.09	Projet aménagement centre village			5'000.00	
620.610.00	Route de la Crête-contributions propriétaires				190'000.00
690	Autres tâches relatives au trafic	8'530.00			
690.506.01	Véhicules et machines	8'530.00			
7	Protection de l'environnement	319'326.25	166'975.00	386'200.00	
700	Approvisionnement alimentation en eau	82'122.30	61'678.00		
700.501.02	Réseau eau potable	82'122.30			
700.610.00	Taxes raccordement réseau d'eau		61'678.00		
710	Assainissement des eaux usées	43'523.65	105'297.00		
710.501.00	Réseaux eaux usées	14'158.90			
710.501.03	Assainissement collecteur du Larrey	29'364.75			
710.610.00	Taxes raccordement réseau eaux usées		61'678.00		
710.661.02	Subventions cantonales collecteur Larrey		43'619.00		
711	Station d'épuration des eaux usées	13'326.10		15'000.00	
711.501.00	Participation STEP de Bieudron	13'326.10		15'000.00	
713	Évacuation des eaux de surface	42'828.00			
713.501.00	Réseaux eaux claires	42'828.00			
720	Traitement des déchets	137'526.20		355'000.00	
720.501.00	Projet aménagement déchetterie			100'000.00	
720.501.02	Aménagements de conteneurs à ordures	137'526.20		255'000.00	
750	Correction des eaux			1'000.00	
750.561.00	Projet R3 - 3 <sup>e</sup> Correction du Rhône			1'000.00	
790	Aménagement du territoire			15'200.00	
790.580.00	Plan d'affectation des zones			15'200.00	
	Total	1'014'185.15	199'154.10	1'174'000.00	193'000.00



## APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

	COMPTE 2018	BUDGET 2019	COMPTE 2019
<b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat <b>avant</b> amortissements comptables			
Charges financières - Fr.	3'739'465.06	3'832'990.00	4'021'854.11
Revenus financiers + Fr.	4'161'392.97	4'289'460.00	4'982'081.96
Marge d'autofinancement (négative) = Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement = Fr.	421'927.91	456'470.00	960'227.85
<b>Résultat après</b> amortissements comptables			
Marge d'autofinancement + Fr.	421'927.91	456'470.00	960'227.85
Amortissements ordinaires - Fr.	322'009.95	418'030.00	376'931.05
Amortissements complémentaires - Fr.	-	-	274'700.00
Amortissement du découvert au bilan - Fr.	-	-	-
Excédent de charges = Fr.	-	-	-
Excédent de revenus = Fr.	99'917.96	38'440.00	308'596.80
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>			
Dépenses + Fr.	228'024.25	1'174'000.00	1'014'185.15
Recettes - Fr.	22'914.30	193'000.00	199'154.10
Investissements nets = Fr.	205'109.95	981'000.00	815'031.05
Investissements nets (négatifs) = Fr.	-	-	-
<b>FINANCEMENT</b>			
Marge d'autofinancement + Fr.	421'927.91	456'470.00	960'227.85
Investissements nets - Fr.	205'109.95	981'000.00	815'031.05
Insuffisance de financement = Fr.	-	524'530.00	-
Excédent de financement = Fr.	216'817.96	-	145'196.80

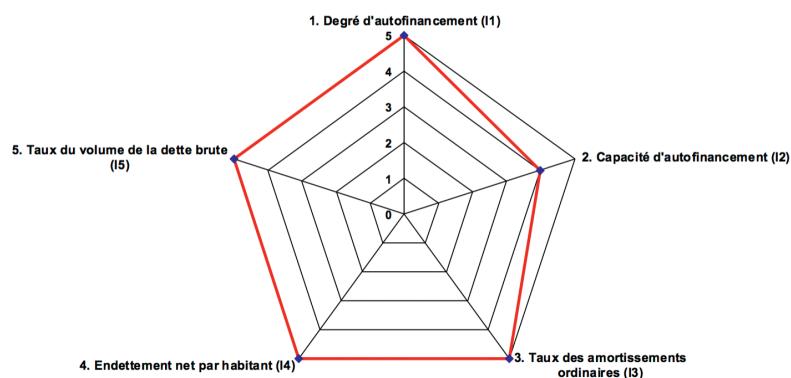
## APERÇU DU BILAN ET DU FINANCEMENT

	ÉTAT AU 31.12.2018	ÉTAT AU 31.12.2019
<b>1 Actif</b>	<b>6'194'120.95</b>	<b>6'858'280.19</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>3'366'920.95</b>	<b>3'867'680.19</b>
10 Disponibilités	2'165'920.45	2'391'919.65
11 Avoirs	406'804.70	683'335.00
12 Placements	641'425.00	641'425.00
13 Actifs transitoires	152'770.80	151'000.54
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>2'827'200.00</b>	<b>2'990'600.00</b>
14 Investissements propres	2'313'200.00	2'419'600.00
15 Prêts et participations permanentes	-	-
16 Subventions d'investissement	514'000.00	571'000.00
17 Autres dépenses activables	-	-
<b>Financements spéciaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
18 Avances aux financements spéciaux	-	-
<b>Découvert</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
19 Découvert du bilan	-	-
<b>2 Passif</b>	<b>6'194'120.95</b>	<b>6'858'280.19</b>
Engagement	2'593'642.50	2'935'691.80
<b>20 Engagements courants</b>	<b>436'376.15</b>	<b>675'223.40</b>
21 Dettes à court terme	-	-
22 Dettes à moyen et à long terme	1'551'565.00	1'362'565.00
23 Engagements envers des entités particulières	-	-
24 Provisions	67'000.00	67'000.00
25 Passifs transitoires	538'701.35	830'903.40
<b>Financements spéciaux</b>	<b>1'197'166.19</b>	<b>1'210'679.33</b>
28 Engagements envers les financements spéciaux	1'197'166.19	1'210'679.33
<b>Fortune</b>	<b>2'403'312.26</b>	<b>2'711'909.06</b>
29 Fortune nette	2'403'312.26	2'711'909.06

# APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

<b>1. Degré d'autofinancement (I1)</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Moyenne</b>
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	205.7%	117.8%	135.5%
Valeurs indicatives	<b>I1 ≥ 100%</b>	<b>5 - très bien</b>	
	80% ≤ I1 < 100%	4 - bien	
	60% ≤ I1 < 80%	3 - satisfaisant (à court terme)	
	0% ≤ I1 < 60%	2 - insuffisant	
	I1 < 0%	1 - très mauvais	
<b>2. Capacité d'autofinancement (I2)</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Moyenne</b>
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	11.2%	21.4%	16.7%
Valeurs indicatives	<b>I2 ≥ 20%</b>	<b>5 - très bien</b>	
	15% ≤ I2 < 20%	<b>4 - bien</b>	
	8% ≤ I2 < 15%	3 - satisfaisant	
	0% ≤ I2 < 8%	2 - insuffisant	
	I2 < 0%	1 - très mauvais	
<b>3. Taux des amortissements ordinaires (I3)</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Moyenne</b>
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.2%	10.3%	10.3%
Valeurs indicatives	<b>I3 ≥ 10%</b>	<b>5 - amort. suffisants</b>	
	8% ≤ I3 < 10%	4 - amort. moyens (à court terme)	
	5% ≤ I3 < 8%	3 - amort. faibles	
	2% ≤ I3 < 5%	2 - amort. insuffisants	
	I3 < 2%	1 - amort. nettement insuffisants	
<b>3.2 Taux global des amortissements</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Moyenne</b>
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	13.4%	26.4%	20.4%
<b>4. Endettement net par habitant (I4)</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Moyenne</b>
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	-1261	-1543	-1401
Valeurs indicatives	<b>I4 &lt; 3'000</b>	<b>5 - endettement faible</b>	
	3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré	
	5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important	
	7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important	
	I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif	
<b>5. Taux du volume de la dette brute (I5)</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Moyenne</b>
(Dette brute en % des revenus financiers)	68.6%	65.4%	66.9%
Valeurs indicatives	<b>I5 &lt; 150%</b>	<b>5 - très bien</b>	
	150% ≤ I5 < 200%	4 - bien	
	200% ≤ I5 < 250%	3 - satisfaisant	
	250% ≤ I5 < 300%	2 - insuffisant	
	I5 ≥ 300%	1 - mauvais	

GRAPHIQUE DES INDICATEURS  
MOYENNE DES ANNÉES 2018 ET 2019





## DOSSIER « FUSION »

Il y a maintenant une année en juin 2019, à l'occasion de l'éditorial de cette même brochure, nous vous informions du lancement d'une étude sur une possible fusion de notre Commune avec un de nos deux voisins.

À ce jour, soit une année après, les réflexions ont bien avancé malgré la pandémie de Covid-19 et le confinement imposé par les autorités au 13 mars 2020.

Le Conseil communal suit à la lettre la stratégie qu'elle s'est fixée dans ce dossier essentiel, à savoir :

- la poursuite d'une démarche participative impliquant tous les citoyens, que ce soit au stade des réflexions ou des décisions ;
- une information transparente et régulière au travers des brochures d'infos, de séances publiques ou des assemblées primaires ;
- une échéance à fin 2020 pour un vote consultatif et une décision politique sur l'intention retenue (status quo, fusion avec Nendaz, fusion avec Sion).

Le planning que le Conseil s'est fixé en 2019, en collaboration avec le bureau Compass Management Sàrl, n'a subi que très peu de modifications. Voici ci-après les étapes importantes déjà réalisées :

- août 2019 : mandat d'appui attribué au bureau spécialisé Compass Management Sàrl ;
- septembre à novembre 2019 : récolte des données stratégiques par le bureau d'étude auprès des services et de l'exécutif communal ;
- décembre 2019 à février 2020 : établissement d'un état de situation et publication du rapport sur le site internet de la commune ;
- février et mars 2020 : ateliers participatifs articulés autour de 4 thèmes (thématiques transversales, administration, technique, finances).

Les ateliers participatifs avec la population de Veysonnaz ont pu avoir lieu en février et mars. Ils ont rencontré un vif succès, avec la participation active et constructive d'une quarantaine de personnes. Les résultats de ces ateliers et le rapport de synthèse sont en cours auprès du bureau mandaté.

Afin de compléter et finaliser le rapport stratégique, le conseil communal juge essentiel de connaître la position des deux exécutifs de Sion et de Nendaz sur une possible fusion avec Veysonnaz. Dans ce sens, un courrier a été transmis aux deux conseils communaux début juin. Leur réponse est attendue avant fin août. En fonction de celles-ci, des précisions pourront éventuellement être demandées afin d'avoir tous les éléments utiles à la finalisation du rapport stratégique. Ce document sera probablement finalisé début octobre, et pourra être présenté à la population de Veysonnaz à l'occasion d'une assemblée primaire extraordinaire à fin octobre.

Un vote consultatif communal s'en suivra, organisé vraisemblablement à l'occasion des votations fédérale du 29 novembre 2020. La décision politique quant à la suite du processus sera prise en décembre 2020 en fonction du résultat du vote consultatif (status quo, poursuite du processus avec Nendaz ou avec Sion).

Nous vous communiquons ci-après le planning prévisionnel du projet jusqu'à fin 2020 :

### PLANNING ÉTUDE SUR LA FUSION

2019

2020

CODE	PROCESSUS-ACTIVITÉS	RESPONSABLE	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
1	Démarrage du projet																		
1.1	Mettre sur pied le projet – séance de démarrage	Copil <sup>1</sup>	x																
2	Stratégie																		
2.1	Recueillir les données stratégiques	Compass		x	x	x													
2.2	Élaborer un état de situation pour chaque groupe de prestations	Copil					x	x											
2.3	Apprécier la situation au travers de la notation de critères d'analyse	GT citoyen <sup>2</sup>							x	x									
2.4	Envoyer un courrier aux Conseils des communes voisines	Conseil communal											x						
2.5	Deuxième contact avec les communes voisines	Conseil communal															x	x	
2.6	Élaborer un rapport stratégique, approfondir thèmes particuliers	Copil											x	x	x	x	x	x	x
3	Décision politique																		
3.1	Préparer le matériel d'information (vote consultatif)	Copil															x		
3.2	Informar la population	Copil															x	x	
3.3	Envoi du matériel de vote	Conseil communal																x	
3.4	Effectuer le vote consultatif	Assemblée primaire																	x
3.5	Prendre une décision politique	Conseil communal																	x

<sup>1</sup> Copil : comité de pilotage composé du Conseil communal et du bureau spécialisé Compass Management Sàrl    <sup>2</sup> GT citoyen : groupes de travail composés de citoyens de Veysonnaz inscrits sur une base volontaire

## DOSSIER « SANTÉ »

### POINT DE SITUATION COVID-19

Depuis le mois de mars dernier, notre pays s'est adapté en vivant au rythme de l'évolution d'un virus inconnu appelé Covid-19. Au travers de ces derniers mois, une situation inédite s'est installée et a pu susciter des craintes et de nombreuses incertitudes. Malgré cela, votre sérénité et la mise en application immédiate des prescriptions fédérales auront contribué à limiter la propagation du virus.

Nous tenons à remercier l'ensemble des citoyens, entrepreneurs et commerçants de Veysonnaz qui ont rapidement compris l'importance du respect des mesures décidées par la Confédération. Cette situation extraordinaire aura eu pour mérite le fait de constater la volonté populaire de se protéger et, en priorité, de préserver la santé des personnes à risque.

#### **AU MOMENT D'ÉCRIRE CET ARTICLE, LE CONSEIL FÉDÉRAL A AUTORISÉ LA 3<sup>e</sup> ÉTAPE DE DÉCONFINEMENT. NOUS EN REPRENONS LES PRINCIPES GÉNÉRAUX CI-DESSOUS**

- Réouverture possible, dès le 6 juin, des remontées mécaniques, des piscines, des centres de bien-être, des campings, des jardins botaniques et zoologiques, des attractions touristiques, des cinémas, des théâtres, des salles de concert ou encore des casinos.
- Ouverture des frontières avec la France, l'Allemagne et l'Autriche au 15 juin et liberté de voyager dans l'espace Schengen envisagée dès le 6 juillet.
- Nombre maximal de personnes par table dans les restaurants et les bars supprimé dès le 6 juin. Les consommations devront toujours se prendre assis à table et les établissements devront garantir la possibilité de retracer les contacts en collectant les données d'un client par table pour chaque groupe de plus de quatre personnes.
- La limite de rassemblement dans l'espace public, notamment sur les places publiques, les chemins ou dans les parcs est augmentée dès le 30 mai de 5 à 30 personnes. Dès le 6 juin, les manifestations privées et publiques réunissant jusqu'à 300 personnes sont à nouveau autorisées.

#### **LE CONSEIL D'ÉTAT A ÉGALEMENT APPORTÉ LES PRÉCISIONS SUIVANTES AU NIVEAU DE LA FORMATION**

L'enseignement présentiel en demi-classe en alternance au cycle d'orientation sera poursuivi jusqu'au terme de l'année scolaire.

La reprise des cours en présentiel des écoles du degré secondaire II général et professionnel a été confirmée au 8 juin dans le respect des prescriptions de l'OFSP. L'enseignement au secondaire II général reprendra également en demi-classe en alternance tandis que les cours professionnels disposeront d'une organisation spécifique à chaque école professionnelle, laquelle sera communiquée aux apprentis directement par les directions.

Vous pourrez consulter régulièrement le site de votre commune qui reprend les informations confédérales et cantonales relatives au déconfinement progressif.

Prenez soin de vous et n'oubliez pas les gestes barrières.





## DOSSIER « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

### **MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL**

Après analyse, il s'est avéré que l'utilisation du guichet de l'administration communale a subi une baisse significative d'affluence ces dernières années. Ceci est principalement dû à une forte demande de services ou de renseignements via l'utilisation de plateformes informatiques (email, guichet virtuel, site internet, plans cadastraux en ligne, etc.). Ces services informatiques permettent d'obtenir des renseignements plus rapides car ils sont accessibles immédiatement en ligne et ne sont pas soumis à des heures d'ouvertures.

À l'heure actuelle, il n'y a qu'un nombre limité de demandes qui nécessitent une présence physique au guichet communal, à savoir principalement les demandes de carte d'identité et de permis de séjour, ou encore l'utilisation du vote anticipé par dépôt à la commune. Il a été également constaté que certaines personnes préfèrent visiter nos guichets en fin de journée. C'est pourquoi, le Conseil communal a décidé de modifier quelque peu l'ouverture du guichet communal comme suit :

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, CONTRÔLE DES HABITANTS, BUREAU DES ÉTRANGERS, CADASTRE**

Lundi et vendredi : 9 h 30-11 h 30 | Mardi et jeudi 16h00-18h00 | Mercredi fermé

#### **SERVICE TECHNIQUE ÉDILITE, CONSTRUCTIONS**

Jeudi 16 h-18 h et/ou sur rendez-vous 076 411 16 42

### **MODIFICATIONS AU NIVEAU DU PERSONNEL COMMUNAL**

#### **DÉMISSIONS**

Après 7 ans d'activité, M<sup>me</sup> Carole Théoduloz a décidé de quitter les services de notre administration communale au 30 avril 2020.

Également au service de notre Commune depuis 6 ans en qualité de responsable de la structure d'accueil La Bricoline, M<sup>me</sup> Fanny Trouvé nous a fait part de sa démission pour le 31 juillet 2020. Une mise en postulation de son poste sera publiée dans les meilleurs délais.

Au chapitre des démissions, nous devons aussi prendre note de celle de M<sup>me</sup> Priscilla Praz, auxiliaire auprès de la Bricoline depuis 2014.

Nous remercions sincèrement Carole, Fanny et Priscilla pour le travail précieux qu'elles ont fourni au service de notre collectivité et leur formulons nos meilleurs vœux pour leur avenir tant professionnel que privé.

#### **NOMINATION**

Pour pallier au départ de M<sup>me</sup> Carole Théoduloz et suite à la mise au concours du poste, le Conseil communal a nommé M<sup>me</sup> Madeleine Bornet comme nouvelle collaboratrice à temps partiel (25 %) auprès de l'administration communale dès le début juin 2020. Son domaine d'activité comprend principalement la gestion du contrôle des habitants et du bureau des étrangers ainsi que diverses tâches liées au secrétariat communal. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.

Pour le remplacement de M<sup>me</sup> Praz auprès de la Bricoline, le poste a également été mis au concours et les candidatures sont en cours d'examen.

## **DÉCROCHE TON JOB D'ÉTÉ**

L'Administration communale de Veysonnaz désirent compléter son effectif, recherche pour la prochaine saison d'été des

### **JEUNE(S) ÉTUDIANT(ES) POUR JOBS D'ÉTÉ**

pour collaborer comme aides auprès du service des travaux publics.

- âge entre 15 et 25 ans ;
- période d'engagement juillet et août 2020 ;
- emploi payé à l'heure ;
- divers travaux : entretien routes, nettoyage de locaux, fauchage et ramassage du foin, aide à l'organisation de manifestations pour la société de développement, etc.

Les intéressés voudront bien adresser leur dossier de candidature avec curriculum vitæ soit pli postal à l'Administration communale, Rue du Centre village 17, 1993 Veysonnaz ou par e-mail à [c.friggieri@veysonnaz.org](mailto:c.friggieri@veysonnaz.org) jusqu'au 25 juin 2020.



## DOSSIER « CULTURE, LOISIRS, SPORT »

### LES COURTS DE TENNIS N'ATTENDENT QUE VOUS !

Depuis deux saisons, les amateurs de tennis profitent d'une infrastructure de haute qualité pour la pratique de leur sport favori. En effet, la commune de Veysonnaz a investi en 2017 dans la réfection des deux courts de tennis situés dans la zone de Magrappé. Confort, précision et vitesse sont les atouts garantis par les courts de Veysonnaz.



#### LE TENNIS CLUB A REPRIS DU SERVICE

L'été dernier, le Tennis Club de Veysonnaz a également repris du service. De nouveaux membres ont rejoint les rangs et bénéficient de tarifs préférentiels pour l'abonnement. L'acquiescement de la cotisation leur permet également d'accéder aux activités spécifiques mises sur pied par le nouveau comité et qui leur sont réservées.

Dans le contexte de la situation sanitaire liée au COVID-19, un concept de protection a été mis sur pied pour garantir l'accès aux courts de tennis depuis le mois de mai. Désinfection quotidienne des portes d'accès, nettoyage des surfaces et règles strictes d'utilisation sont appliquées chaque jour avec le concours des employés communaux et du comité du tennis. Les cours enfants ne reprendront exceptionnellement qu'à l'automne cette année.

#### RÉSERVATION FACILITÉE EN LIGNE ET ÉCLAIRAGE

Les deux courts, « Ramuge » pour celui situé à l'Ouest et « Magrappé » pour celui à l'Est, sont réservables via un système en ligne au lien suivant : <https://veysonnaz.plugin.ch/reserver.php>

Le court « Magrappé » est également équipé d'éclairage afin de prolonger la pratique du tennis jusqu'à 22 heures.

Grâce à ce système, réservations, paiements et remises des codes d'accès se font directement en ligne. Plus besoin de récupérer la clé d'accès dans un endroit donné. Le système en ligne permet également aux utilisateurs de voir les plages horaires libres et l'état des réservations en tout temps. Pour les abonnés et les joueurs fréquents, il est possible de réserver jusqu'à deux plages de réservation périodiques et de rajouter des plages supplémentaires au cours de la semaine.

Les réservations horaires sont cependant toujours possibles auprès de Veysonnaz Tourisme.

#### DES ABONNEMENTS POUR UN ACCÈS ILLIMITÉ

Le Conseil communal désireux de rendre la pratique du tennis attractive, a reconduit ses tarifs très concurrentiels pour tous les utilisateurs. Les courts sont réservables à un tarif horaire pour le court complet. Pour les joueurs fréquents, des abonnements sont proposés. Les abonnements représentent un accès à un demi-court et offrent un accès illimité de mai à octobre. Vous pouvez conclure un abonnement au guichet de Veysonnaz Tourisme. Toutes les informations figurent dans le règlement d'utilisation des courts de tennis, consultable sur [www.veysonnaz.org](http://www.veysonnaz.org) et [www.veysonnaz.ch](http://www.veysonnaz.ch)

La zone de Magrappé est idéale pour vos loisirs sportifs : place multisports, terrains de pétanque, court de tennis, parcours santé, bassin et foyer à grillade vous attendent. Les WC de la zone ont également bénéficié d'un réaménagement depuis l'été dernier. Ces derniers sont temporairement encore fermés en raison des mesures sanitaires en place.

#### Tarifs de location des courts de tennis « Ramuge » et « Magrappé »

Les tarifs horaires s'entendent par court et par heure : **Fr. 20.-/heure de 8 h à 17 h | Fr. 24.-/heure de 17 h à 22 h**

#### Abonnements

Les abonnements s'entendent par demi-terrain. Il donne un accès illimité aux courts durant la saison de tennis aux conditions citées dans le règlement.

Abonnement saisonnier adulte (dès 20 ans) : **Fr. 240.- | Abonnement saisonnier couple : Fr. 200.-/personne**

Abonnement famille : **Fr. 200.- par adulte, Fr. 100.- par junior et Fr. 50.- par cadet**

Abonnement saisonnier junior (de 13 ans à 19 ans) : **Fr. 160.- | Abonnement saisonnier cadet (jusqu'à 12 ans) : Fr. 100.-**

Abonnement saisonnier apprenti/étudiant/AVS (de 20 à 25 ans ou à la retraite) : **Fr. 200.-**

## DOSSIER « ENVIRONNEMENT »

### UN COMPOST COLLECTIF DÈS CET ÉTÉ

Ce nouveau projet a émergé dans le cadre de la mise sur pied à Veysonnaz de l'action nationale « 72 Heures » qui s'est tenue durant le mois de janvier. Pour rappel l'action « 72 Heures » c'est 20'000 enfants et adolescents, réalisant 350 projets d'utilité publique dans toute la Suisse et en même temps ! Placée cette année sous le thème du développement durable, l'action « 72 Heures » s'est concrétisée à Veysonnaz avec le Barl'ecolo, un catalogue de mesures originales, dont la création d'un composte collectif.

Les organisateurs avaient mis sur pied une conférence proposant l'intervention d'un spécialiste en permaculture et développement de composte. Toutes les astuces et bons conseils en matière de compostage et de mise en place d'une structure collective ont été dispensés.

Composé de citoyens intéressés, un groupe de travail chargé d'édicter une charte d'utilisation et de veiller au bon fonctionnement du composte collectif a été mis sur pied.

Durant les « 72 Heures », les jeunes barloukas ont aussi construit le compost collectif (voir photo ci-dessous). Il sera installé dans le courant de l'été dans un endroit stratégique de la commune et sera à disposition de la population. Le groupe de travail présentera le concept d'utilisation dans une communication à la population.

Une belle initiative collective de développement durable, qui a le plein soutien de la Commune !



Des jeunes de Veysonnaz lors de la construction du composte collectif en janvier dernier  
Photo : Jeunesse Barloukette

### AMÉLIORATION DE L'ECO-POINT ET TRI DES DÉCHETS

Depuis mars dernier, vous avez pu accéder au nouvel espace déchetterie de l'Eco-Point aux abords de la route de Salins. Courant de l'été des modifications pratiques et esthétiques seront effectuées sur la déchetterie. La structure sera adaptée pour vous faciliter la dépose de vos encombrants ainsi que faciliter le passage des véhicules. Durant la durée des travaux, nous tenterons d'éviter toute perturbation. Toutefois, il est possible que les horaires estivaux soient adaptés. Pour vous tenir au courant, nous vous invitons à visiter le site internet de la commune ou à consulter le panneau d'affichage officiel au centre du village.



Nous vous rappelons que les horaires d'ouverture d'été de la déchetterie sont les suivants :

- mercredi 16 h à 18 h 30
- vendredi 16 h à 18 h 30
- samedi 14 h à 18 h

Si, pour des raisons exceptionnelles, vous souhaitez accéder à l'EcoPoint en dehors de ces horaires nous vous prions d'appeler le numéro de notre responsable technique +41 76 411 16 42.

La préservation de notre écosystème passe aussi par de petits actes écologiques. En parallèle de ces travaux, de nouvelles poubelles à tri sélectifs seront installées en divers points stratégiques de la commune. Vous pourrez donc, durant vos ballades ou lors de vos sorties au village, trier et jeter vos petits déchets (papier, PET, etc.) dans leur poubelle respective.



## ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

### LES DÉCHETS DE JARDIN, UNE PLAIE POUR LA FORÊT

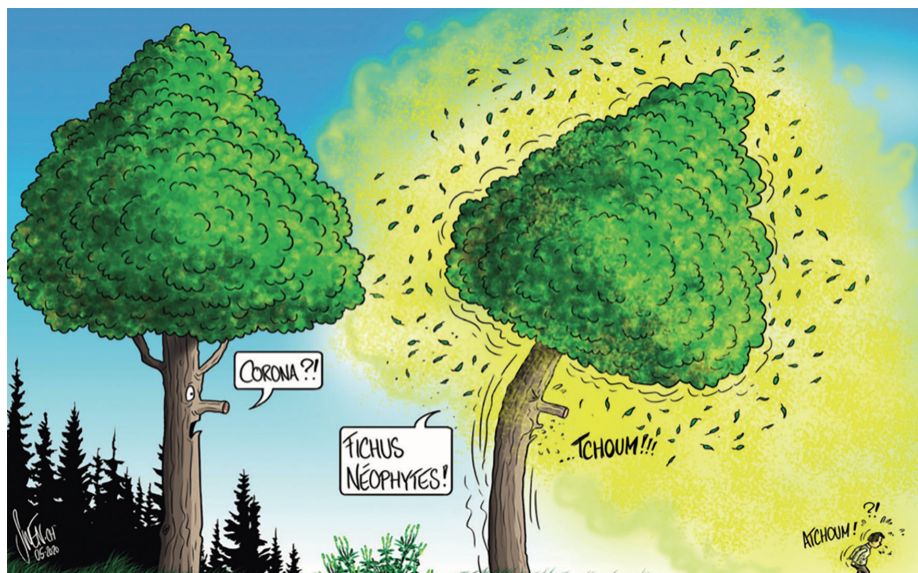
**LES PLANTES ORNEMENTALES EXOTIQUES ENRICHISSENT NOS JARDINS. MAIS LES CONSÉQUENCES PEUVENT ÊTRE DRAMATIQUES SI ELLES PARVIENNENT EN FORÊT. ELLES S'Y COMPORTENT COMME DES ÉLÉPHANTS DANS UN MAGASIN DE PORCELAINES...**

Nos jardins reflorissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d'une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles. Exotiques, elles n'ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites. La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées – on les appelle des « néophytes » – sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c'est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs « grands arbres » de nos forêts de demain.

#### MALADIES ET PARASITES FONT DÉPÉRIR DES ARBRES

C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. Jamais ! Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger ; ils contiennent des résidus d'engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles. Le problème est si grave que la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a déclaré 2020 « Année internationale de la santé des plantes ». **Le dépôt de déchets verts en forêt est donc interdit par la loi sur la protection de l'environnement.** Et c'est punissable. Soyez responsables, débarrasser vos déchets verts consciencieusement, comme des professionnels ! Les néophytes ? Dans le sac poubelle ! Pour le reste, faites appel au service d'élimination des déchets verts de votre commune, ou bien renseignez-vous à la déchetterie.

Pour de plus amples informations sur la forêt et sa santé, consultez [www.foretsuisse.ch](http://www.foretsuisse.ch)



Dessin : Silvan Wegmann

# DIRECTIVES COMMUNALES

## ENTRETIEN DES PRÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE À BÂTIR

L'Administration communale de Veysonnaz se permet de rappeler aux **propriétaires fonciers situés en zone à construire et aux abords immédiats** que, conformément aux dispositions de l'art. 50 du règlement communal de police, ils sont responsables de l'élimination des herbes sèches et broussailles soit par pâturage soit par fauchage périodique.

L'attention du public est attirée sur les dispositions de la loi sur la protection de l'incendie interdisant de mettre le feu aux herbes sèches et broussailles. **D'autre part, les herbes sèches doivent être évacuées et les parcelles doivent être pâturées ou fauchées avant la date du 31 juillet 2020.**

En cas d'inobservation de cette disposition, sans rappel ni sommation préalable, le fauchage sera effectué d'office à charge des propriétaires, sans préjudice de l'amende éventuelle, **au prix de Fr. 2.-/m<sup>2</sup> (au minimum de Fr. 200.-)**. **Aucun rappel ne sera adressé aux retardataires.**

La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts provenant de l'inobservation du présent avis.

Merci de votre compréhension.





## HORAIRES ET DIRECTIVES POUR LES CHANTIERS EN ZONE TOURISTIQUE – ÉTÉ 2020

L'Administration communale de Veysonnaz porte à la connaissance du public les horaires et directives qui suivent pour les chantiers situés en zone touristique pour l'année 2020, selon les plans approuvés par le Conseil communal.

### ARTICLE 1 : OBJECTIF ET PRINCIPE

Afin de développer et maintenir un tourisme de qualité en période de forte affluence, tous les travaux bruyants sont restreints dans les secteurs touristiques du vendredi 10 juillet 2020 à 18 h au lundi 24 août 2020 à 7 h.

### ARTICLE 2 : FERMETURE OFFICIELLE

Tous les chantiers sont fermés tous les samedis ainsi que tous les jours entre 12 h et 13 h. pour la période allant du vendredi 10 juillet 2020 au lundi 24 août 2020.

### ARTICLE 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION

En dehors de la période où les chantiers sont fermés selon l'article 2, les travaux du second œuvre à l'intérieur des constructions ainsi que les travaux de charpente, de toiture et de revêtement de façades sont autorisés du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

### ARTICLE 4 : TERRASSEMENT

Les travaux de terrassement, de démolition, de forage et tous les autres travaux bruyants ainsi que l'utilisation d'outils pneumatiques ou hydrauliques sont interdits du vendredi 10 juillet 2020 à 18 h. au lundi 24 août 2020 à 7 h. Demeurent réservés les travaux urgents (panne, réparations de conduite, etc.) ainsi que ceux ordonnés par l'Administration communale.

### ARTICLE 5 : TRANSPORTS

- Les transports de terre issus de terrassement sont soumis aux mêmes contraintes que mentionnées à l'article 4. Les transports isolés de terre sont autorisés.
- Les transports de terre de plus de 100 m<sup>3</sup>/jour sont annoncés par l'entreprise et planifiés d'entente avec le Service des travaux publics de manière à minimiser les nuisances.
- Les camions doivent être nettoyés à la sortie des chantiers. Le véhicule sera contrôlé par le responsable du chantier afin d'éviter tout déversement sur la voie publique.
- L'utilisation de la route de Pra pour tous les transports de matériaux par camion est interdite du vendredi 10 juillet 2020 au lundi 24 août 2020. Les transporteurs utiliseront la route de l'Arge et le chemin de Pra pour accéder à l'ouest de la station.

### ARTICLE 6 : VOLS D'HÉLICOPTÈRE

Les vols d'hélicoptère pour le transport de matériel ne comportant pas de situation d'urgence sont interdits du vendredi 10 juillet 2020 au lundi 24 août 2020.

### ARTICLE 7 : CONTRÔLES

Les polices communales et cantonales sont chargées de contrôler et de dénoncer les entreprises qui ne respectent pas les règles de sécurité et de salubrité publique. Les directives et mesures sont du ressort des polices communales et cantonales pour leur application.

### ARTICLE 8 : DÉROGATIONS

Une autorisation spéciale devra être demandée par écrit à l'Administration communale lors de cas exceptionnels afin de pouvoir exécuter des travaux en dérogation des présentes directives. L'autorisation sera transmise pour information aux organes de contrôle (police) et aux organisations touristiques (Veysonnaz Tourisme).

# MÉMENTO

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Secrétariat / Finances	
Service de la population	027 207 10 52
Service technique / Édilité	027 207 37 52 ou 076 411 16 42

## OUVERTURE

Lundi, vendredi	9 h 30 - 11 h 30
Mardi, jeudi	16 h - 18 h
Mercredi	fermé

## CADASTRE

Michel Fragnière	027 207 37 54
sur rendez-vous	

## AGENCE COMMUNALE AVS

Michel Fragnière	027 207 37 54
agent local (sur rendez-vous)	

## POLICE

Police municipale	027 289 58 50
Police cantonale	027 326 56 56

## CRÈCHE / UAPE

La Bricoline	027 565 94 64
--------------	---------------

## CENTRE MÉDICO-SOCIAL SION RÉGION

Avenue Gare 21, Sion	027 324 14 12
aide sociale	
Chemin des Perdrix 20, Sion	027 324 19 00
autres services	

## APEA

### (AUTORITÉ DE PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADULTE)

Avenue Gare 21, Sion	027 324 14 70
----------------------	---------------

## ÉTAT CIVIL

Arrondissement de Sion	
Rue de Conthey 21, Sion	027 606 23 40

## DIRECTION DES ÉCOLES

Veysonnaz – primaire	078 751 52 50
Nendaz – Cycle orientation	027 289 58 01

## DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ / TÉLÉVISION

ESR Sion/Région	027 324 01 11
ESR Multimédia	0848 830 840

## FEU

118

Guillaume Fournier commandant	079 608 07 13
----------------------------------	---------------

## GARDE-CHASSE

Christian Bornet	079 355 39 18
------------------	---------------

## HÔPITAL

Hôpital de Sion	027 603 40 00
Clinique de Valère	027 327 10 10

## JUGE DE COMMUNE

Fournier Olivier	079 362 42 03
------------------	---------------

## MÉDECIN

D <sup>r</sup> Nani Mariano	027 346 77 77
Centre médical Haute-Nendaz	027 288 70 88
Urgences – Ambulances	144
Intoxications	145
Urgences pédiatriques	027 603 41 41
Air Glacier	1415

## OBJETS TROUVÉS

Police municipale	027 289 58 50
-------------------	---------------

## OFFICE DU TOURISME

Veysonnaz Tourisme	027 207 10 53
--------------------	---------------

## PAROISSE

Abbé Félicien Roux	027 288 22 50
Glassey Jean-Philippe	027 207 13 18

## PRÉSIDENT

Lathion Patrick	079 344 59 92
-----------------	---------------

## RAMONAGE

Xavier d'Amico	027 288 67 12
----------------	---------------

## DÉCHETTERIE

Glassey Blaise	079 425 59 07
----------------	---------------

## OUVERTURE

Mercredi	16 h à 18 h 30
+ vendredi	(octobre-novembre 17 h)
Samedi	14 h à 18 h (octobre-novembre 17 h)